Code vestimentaire - École Sainte-Bibiane

PROPRETÉ : Les bottes d'hiver ou de pluie doivent être rangées sur le tapis prévu à cet effet.

SÉCURITÉ : Afin d'assurer la sécurité de tous, de minimiser les encombrements dans la classe et dans les corridors et de faciliter le travail de la/du concierge, il faut ranger les souliers dans le casier à la fin de la journée.

POUR LES VÊTEMENTS EXTÉRIEURS : **On consulte le thermomètre vestimentaire de la classe** (qui a été envoyé à la maison).

POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE : Souliers de course obligatoire
Pour le 3e cycle, il sera demandé qu'un changement de chandail (T-shirt) soit fait par les élèves qui retourneront en classe après leur cours. Il faut donc prévoir un chandail supplémentaire les jours de cours d'éducation physique.

Durant les saisons changeantes, j'apporte tout ce dont j'ai besoin. Les adultes de l'école décideront si je dois mettre une tuque, des mitaines ou mon manteau.

. Les shorts et les jupes doivent être plus long que la mi-cuisse.

. Les chandails doivent couvrir le ventre.

. Les sous-vêtements doivent être couverts par les vêtements.

. Les symboles ou messages violents ou irrespectueux ne sont pas tolérés sur les vêtements.

. Les souliers sont plats et les souliers de type *Crocs* ou les sandales sans ganse sont interdits pour des raisons de sécurité.

. Sur la cour de récréation, toujours pour des raisons de sécurité, les souliers doivent recouvrir les orteils afin de les protéger.